



Conditions cumulatives

- Être affilié à la CPAM ou à la MGEN.
- Avoir des ressources inférieures au barème ci-dessous
- Ne pas avoir réalisé les soins ou avoir réalisé les soins moins de 3 mois avant la demande

NB de Personnes	Ressources Nettes Mensuelles				
	652	868	1042	1172	1758
1	652	868	1042	1172	1758
2	978	1303	1564	1759	2639
3	1236	1563	1876	2110	3165
4	1495	1824	2189	2462	3693
5	1753	2171	2605	2931	4397
6	2012	2518	3022	3400	5100
7	2271	2865	3438	3869	5804
8	2529	3212	3854	4338	6507
9	2788	3559	4271	4807	7211
10	3046	3906	4687	5276	7914
Taux de participatio	90	80	70	60	50

Pièces justificatives

Pour toute demande, il faut fournir :

- les justificatifs de toutes les ressources du foyer pour les trois derniers mois
- un devis ou une facture de moins de 3 mois
- le montant remboursé par la complémentaire santé

Motifs

Soins dentaires :

- prothèse dentaire
- implants en cas d'agénésie ou de maintien d'une prothèse (maximum 4 implants)
- parodontie
- pédodontie (coiffe pédiatrique, mainteneur d'espace, prothèses)

Orthodontie jusqu'à 20 ans

Optique :

- aide financière sur les verres si la monture n'excède pas 100 € Implants en cas d'agénésie ou de maintien d'une prothèse (maximum 4 implants)
- certificat médical justifiant le besoin hors « 100% santé »

Auditif :

- certificat médical justifiant le besoin hors « 100% santé »

Dettes hospitalières (ticket modérateur + forfait journalier)

- des droits ouverts à l'Assurance Maladie au moment de l'hospitalisation
- hospitalisation inférieure à 27 mois
- sur présentation d'un avis de sommes à payer ou un titre de recette
- prise en charge maximale de 50% de la dette

Semelles orthopédiques :

- être bénéficiaire de la CSS

Bilan neuropsychologique :

- sur justificatif médical

Prothèse capillaire :

- sur justificatif médical

Sous vêtement adapté :

- justificatif médical en lien avec une affection de longue durée

Psychomotricité :

- pour les enfants de 0 à 12 ans, dès lors qu'ils font l'objet d'une prescription médicale, uniquement lorsque les enfants ne sont pas encore en établissement

Ergothérapie :

- pour les enfants de 0 à 12 ans, dès lors qu'ils font l'objet d'une prescription médicale, uniquement lorsque les enfants ne sont pas encore en établissement

Formulaire



Formulaire de demande

<https://www.ameli.fr/calvados/content/imprime-demande-d-aides-exceptionnelles>

Refus

- Les bénéficiaires de l'AME
- Les dépassements d'honoraires
- Les frais d'obsèques
- Les suppléments pour les bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire